



Fédération jurassienne
d'élevage chevalin
2800 Delémont

Projet « Voltéro, thérapie avec le cheval FM »

Prescriptions pour l'octroi des contributions cantonales (décembre 2020)

Objectif : encourager les centres d'hippotherapie / les thérapeutes à utiliser des chevaux de la race des Franches-Montagnes.

Moyens : versement d'une contribution aux centres d'hippotherapie / aux thérapeutes ayant acheté des chevaux de la race des Franches-Montagnes à des éleveurs jurassiens. Montant de la contribution : 1000 francs par cheval (contribution unique).

Exigences par rapport aux chevaux :

- race des Franches-Montagnes, stud-book classe AA, A, B ou C ;
- âge : 3 à 12 ans ;
- durant l'année qui précède la vente, doivent avoir été en propriété d'éleveurs jurassiens (plusieurs propriétaires possibles) et avoir été détenus dans le Canton (estivage hors Canton possible) ;
- doivent être utilisés durant 1 an au moins en hippothérapie (min. 2 leçons par semaine en moyenne).

Exigences par rapport aux centres d'hippotherapie / aux thérapeutes :

- doivent faire partie du Groupe Suisse pour l'Hippothérapie-K® ou de l'Association Suisse de Thérapie Avec le Cheval (ASTAC) ou de la Pferdegestützte Therapie Schweiz (PT-CH) ;
- les thérapeutes doivent être au bénéfice des formations reconnues par leurs associations respectives.

Autres dispositions :

- les changements de détenteurs et de propriétaires doivent être notifiés sur www.agate.ch ;
- des contrôles peuvent être effectués, notamment sur www.agate.ch et dans les centres d'hippotherapie. En outre, les contrats de vente peuvent être exigés ;
- avant de verser la contribution, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin demande la validation au Service de l'économie rurale ;
- les arrêtés édictés par le Département de l'économie et de la santé ainsi que les dispositions cantonales en matière de subventions font foi. Le nombre de chevaux pouvant bénéficier de ce soutien est limité.

Renseignements :

Chantal Oppiger, coordinatrice de la Liste des chevaux à vendre, 2610 Mont-Soleil
www.cheval-jura.ch / info@cheval-jura.ch
032 941 55 21 / 079 376 77 57

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2021

Delémont et Courtemelon, décembre 2020